

Infomairie



Retrouvez vos infos :
errouville.mairie54.

JUIN 2019

► La carrière....jusqu'en 2049....



Elle devrait débiter en août par l'installation des bâtiments. IL y a eu les « gilets jaunes » et les élections européennes... un laps de temps pendant lequel la société d'exploitation « Cogesud/Carrière de l'Est » (Bouygues industries), ne s'est pas endormie.

Acquisitions foncières auprès des agriculteurs et forestiers. Pressions ? Appâts financiers ? Toujours-est-il que quatre agriculteurs ont cédé et un forestier (pression : il devrait tomber de la poussière sur le feuillage des arbres et les faire mourir ?) deux solutions lui ont été proposé :

- ① Le rachat de la forêt
- ② Une autre forêt équivalente ailleurs.

Ceci concerne la forêt privée de Cant bonne : 80 ha Sur une ferme du plateau, il ne lui reste plus que trois hectares. Il semblerait comme se dessine ce projet que l'objectif serait d'acquérir environ 150 hectares, alors que pour l'instant, ce dossier ne comporte que 33 hectares.

Qui conteste ce projet, le collectif d'opposition à la carrière (communes d'Aumetz, Errouville, Villerupt, riverains, associations, opposition d'Audun-le-Tiche) nous avons utilisé le maximum de recours. Nous sommes déjà intervenus auprès du Président de la République, de M. Bouygues, des Préfets 54/57, Députés, Sénateurs, Présidents des collectivités, Régionale (Grand Est), Départementales, syndicats, etc. Sinon que d'obtenir des recours de suspension par le tribunal, mais qui ne durent que trois mois et il faut sans cesse trouver une faille avec notre avocat. Ce ne sera pas tenable.

N'oublions pas que l'exploitation concerne l'extraction de calcaire à 4€/tonne via le Luxembourg, et qu'en retour le trou sera comblé par des déchets venant de ce pays à 12€/tonne, sur un réservoir d'eau

potable pour 160 000 habitants, jusqu'à la vallée de la Fensch et de la Moselle (secteur Thionville).

La France de 2019 n'est plus celle de 2014 année des dernières élections municipales.

L'élection présidentielle de 2017 a bousculé Le paysage politique de ces quarante dernières années. La défiance à l'égard des dirigeants et les inquiétudes envers l'avenir ont été le ferment du « déagisme », puis la quête d'un sauveur, qui a marqué l'élection présidentielle. Malheureusement ce n'est pas celui-là ! Nous lui avons écrit deux fois, mais visiblement ses 45 conseillers privés ne semblent pas connaître le sujet minier, ils ne connaissent que le libéralisme et les Start-Ups.

Nous allons nous retrouver avec des tirs d'explosifs au-dessus d'une zone à risque minier et une zone d'effondrement identifié par la DRIRE. De plus, la place libérée par la roche extraite sera comblée par des déchets, contrôlés visuellement et olfactivement par l'exploitant lui-même à l'arrivée des camions du Luxembourg. Ces déchets seront stockés « à vie » à proximité immédiate de la réserve d'eau potable du territoire. Comment peut-on exiger à des particuliers des efforts de tri, et dans le même temps, autoriser l'enfouissement de milliers de tonnes de déchets industriels sans aucune obligation de recyclage au point d'hypothéquer la plus importante réserve d'eau potable du Nord Lorrain ?

On ne peut pas dire, que le problème de la carrière dérange la « Vox Populi ». Mais une chose est sûre, s'il y a dégâts :

Il faudra créer un collectif, voir des experts, puis les assurances, ensuite attaquer l'Etat, car l'entreprise ayant toutes les autorisations ne paiera qu'une amende (peut-être) bref, ce ne sera que dix années à attendre, **une période où vous serez campeurs.**

Ce scénario catastrophe ne devrait se concrétiser que dans 8/10 ans environ, le temps de creuser pour que les ondes voyagent correctement dans la faille !



Quant à la RD 16, 17 000 véhicules répertoriés par jour, elle est déjà saturée, le moindre incident provoque des kilomètres de bouchons. Ajouter sur cette route un flux de camions

incessant, sans oublier l'incongruité d'un blocage à chaque tir d'explosif pour des raisons de sécurité.

► Pour Errouville...

La faille débute sur le plateau d'Audun-le-Tiche, juste à l'endroit où va se trouver la carrière, qui sera entre la faille d'Ottange et celle qui se dirige sur Errouville.

En amont de Crusnes Village, elle s'est effondrée sur 40 m environ (les lèvres). Puis se dirige vers le fond Martin (où se trouve le mini-lac l'hiver), puis passe sous la voie rapide (ily a déjà eu un effondrement) ensuite traverse la rue Jean Lamour, puis il y a des riverains des deux côtés, rue Claude le Lorrain, rue Jacques Callot, traverse la rue Lyautey et dans le parcs des Joncs à la cote 357 m (le plus gros fontis de la faille) le BRGM a déterminé la séparation des couches, sa profondeur et sa largeur : P 120 m - l : 8 m avec circulation d'eau. A partir de cet endroit parte des filons plus ou moins important, vers la forêt et l'ancien cimetière, deux autres vers Beuviller. La faille continue vers Serrouville et va s'éteindre à Etain.

► Le tri au cimetière...

Les écriteaux sont là ! Les poubelles également, Cela ne devrait pas poser problème, pourtant, nous sortons régulièrement, des bouteilles, des canettes de bière, alors que le contenair de verre se trouve à côté.

Mieux, des restes de barbecue, bref, nous sommes dans l'obligation de les vider avant enlèvement par le service de collecte.

LE TRI : EVOLUONS ENSEMBLE



Pour l'instant dans la chaîne de l'évolution, nous devons-nous trouver juste aux prémices de nous tenir debout, je ne parle pas de compréhension puisque même les codes couleurs vous ne connaissez-pas ou ne respectez-pas.

► Le bruit... Votre tondeuse et vos voisins

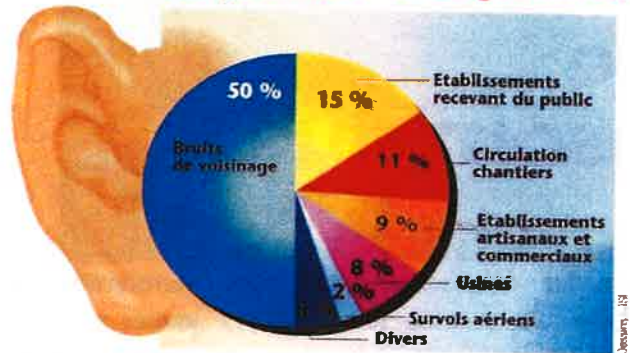


La concernant le bruit de voisinage ... La Loi du 31 décembre 1992 et du décret du 18 avril 1995 : précise que les bruits de tondeuse peuvent être sanctionnés, s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

(article R48-2 du Code de santé publique). Le bruit réglementation et horaires autorisés : Les mairies et les préfectures imposent en générale des horaires pour l'utilisation des tondeuses le dimanche et les jours fériés. C'est le cas pour la Meurthe et Moselle.

La règle générale, l'utilisation des tondeuses à gazon est tolérée de 8 heures à 19 heures les jours ouvrables, de 9 heures à 13 heures le samedi et de 9 heures à 13 heures le dimanche et les jours fériés. Le bruit excessif de vos voisins peut être sanctionné. Pour les nuisances

Répartition des plaintes



► Halte au feux de jardins...

Au village on continue de brûler, donc vous allez recevoir la visite de la police, montant de l'amende : Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€. Tarif appliqué depuis mars 2018.



Règlement sanitaire départemental... Tous les déchets végétaux produits par l'entretien du jardin (tontes, feuilles mortes, tailles d'arbres et d'arbustes...), sont considérés comme des déchets ménagers. Le Code de l'Environnement prévoit que les déchets végétaux ne doivent être ni abandonnés, ni brûlés à l'air libre.

► City-Stade, les sanctions arrivent

À CHAQUE DÉCHET, UNE SOLUTION



Parents, vos enfants ont tous participé à la semaine de nettoyage de printemps à l'école primaire, qu'ils soient âgés de 17 ans ou de six ans. Aujourd'hui, ils ne sont plus capables de mettre leurs déchets dans les deux poubelles du city-stade. Une honte !